

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes du Sud Marnais

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

Date de la convocation : 9 novembre 2021

Date d'affichage : 19 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze novembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard POIREL, président.

Présents : POIREL Bernard, SEGUINIOL Alexandre, CAIN Jean-Pierre, GONCALVES Alain, MATHELLIE Thierry, JACOB Michel, MORVAL Brigitte, MUSSET Odile, RADET Chantal, BOULARD Roland, GUYARD Bernard, JACQUET Patrice, BOUCHER Delphine, BRETON Patrick, DE ANDRADE Maxime, EGOT Bernadette, FOMPROIX Hubert, GERGOINE Didier, GONCALVES Chantal, GORISSE Gérard, LEPAGE Rémy, LE LOROUX Francis, BIJOT Brice, BOGUET Daniel, DEBAIRE Annie, SIMONNET Janick, BARBIER Patrice

Représentés : RONDEAU Pascal par MUSSET Odile, ROUSSELLE Alain par JACOB Michel, CAIN Patrick par EGOT Bernadette, POINSENET Sandrine par FOMPROIX Hubert, POUCINEAU Sabine par POIREL Bernard

Absents : DOC Denis

Secrétaire : Monsieur CAIN Jean-Pierre

Les comptes-rendus du 6 septembre 2021 et du 11 octobre 2021 sont lus et approuvés à l'unanimité.

La séance est ouverte.

Mme DELAITRE, suppléante de la commune de Corroy, a approuvé les deux comptes-rendus.

Monsieur BOULARD, titulaire de la commune de Corroy, arrive à 20h45.

20211162 - Autorisation de signature de l'entrée de mise en réserve n°EMR 2 avec la SAFER

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	32	32	0	0	0

Commune de Connantre

Soit un total de : 8 ha 45 a 40 ca

Situation locative : occupé mais bail résilié dans l'acte de vente

Date d'acquisition par la SAFER : en cours d'acquisition

Valeur de mise en réserve :

A-Prix principal d'acquisition	152 172,00
Foncier	139 481,00
Non foncier	12 681,00
B-Frais d'acte notarié (barème Langloys)	5 068,02
C-Honoraires SAFER 8% du prix principal A+B	12 579,20
PRIX GARANTI HORS FRAIS FINANCIERS	169 819,22

Recherche et mobilisation de foncier agricole compensatoire (Cf. article 3.1)

Le forfait sera facturé à compter de la réception de la mise en réserve signée (pour mémoire 1500 € HT).

Frais financiers (Cf. article 3.2.2.1)

Les frais financiers seront facturés à compter de la date d'acquisition par la SAFER jusqu'à la date de règlement et ce au taux de 0,35% (HT) par mois appliqués sur le prix principal d'acquisition (A) et les frais annexes (B) des surfaces en stock au prorata temporis.

Après débat, le conseil communautaire avec 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

- ACCEPTE l'entrée de mise en réserve de ladite parcelle
- ACCEPTE d'inscrire au budget les crédits afférents

20211163 - Autorisation de signature d'un contrat de prêt pour la réalisation des travaux de voirie rue Saint-Memmie à Gourgançon

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	32	32	0	0	0

Le Président donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : les travaux de voirie rue Saint-Memmie à Gourgançon

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 150 000,00 € T.T.C.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues, avec 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis :150 000,00...	€
Subvention (s) :	€
Court terme FCTVA25 000,00...	€
Autofinancement	€
Emprunt sollicité au C.A.M. :		
* PRET MOYEN TERME125 000,00...	€

et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 125 000 Euros, au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir du déblocage des fonds par périodicités trimestrielles Frais de dossier : 125 €

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur le président pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

20211164 - Autorisation de signature du marché de travaux pour la rue Saint-Memmie à Gourgançon

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	32	32	0	0	0

Vu le code des marchés publics,

Considérant le programme d'entretien de la voirie en 2021,
Considérant la consultation lancée,
Considérant le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 8 et 15 novembre 2021,
Considérant le rapport de Monsieur Patrice JACQUET, Vice-Président,

Après débat, le Conseil Communautaire avec 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)
AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise EIFFAGE, ZI de Vitry-Marolles – rue du Bois Guillaume 51300 VITRY-LE-FRANCOIS pour un montant HT de 102909,15 €.

20211165 - Autorisation de signature du marché de travaux pour la ruelle du moulin à Fère-Champenoise

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	32	32	0	0	0

Vu le code des marchés publics,

Considérant le programme d'entretien de la voirie en 2021,
Considérant la consultation lancée,
Considérant le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 8 et 15 novembre 2021,
Considérant le rapport de Monsieur Patrice JACQUET, Vice-Président,

Après débat, le Conseil Communautaire avec 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

AUTORISE le Président à signer le marché avec l'entreprise EUROVIA, route de Paris, 51302 VITRY-LE-FRANCOIS pour un montant HT de 75 667,80 €

20211166 - Demande de subvention pour les travaux d'assainissement pluvial rue Saint-Memmie à Gourgançon

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	32	32	0	0	0

Monsieur le Président, rappelle le projet de travaux d'assainissement pluvial de la rue Saint-Memmie à Gourgançon.

Il commente les dispositions techniques et financières du projet et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil départemental au titre de l'assainissement pluvial. Ces travaux font l'objet d'une convention de co maîtrise d'ouvrage avec la commune de Gourgançon et seront remboursés ultérieurement par un emprunt.

Considérant le plan de financement,

Considérant la délibération n° 20211168 du 15 novembre 2021 autorisant la signature de la convention de co maîtrise d'ouvrage avec la commune de Gourgançon,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 32 voix pour, 0 voix contre, abstention(s) :

- APPROUVE l'avant-projet,
- DECIDE de la réalisation des travaux d'assainissement pluvial,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention au taux maximum auprès le Conseil départemental

20211167 - Demande de subvention pour les travaux d'assainissement pluvial ruelle du moulin à Fère-Champenoise

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	32	32	0	0	0

Monsieur le Président, rappelle le projet de travaux d'assainissement pluvial de la ruelle du moulin à Fère-Champenoise.

Il commente les dispositions techniques et financières du projet et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil départemental au titre de l'assainissement pluvial.

Considérant le plan de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) :

- APPROUVE l'avant-projet,
- DECIDE de la réalisation des travaux d'assainissement pluvial,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention au taux maximum auprès le Conseil départemental

20211168 - Autorisation de signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la communauté de communes et la commune de Gourgançon

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	32	32	0	0	0

Vu les dispositions de l'article 2 de la loi du 12 juillet 1985 (loi MOP) relative à la maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004,

Dans ce cadre, la maîtrise d'ouvrage des travaux serait confiée à la commune de Gourgançon.

Considérant le projet de convention,

Considérant le rapport du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire avec 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

DECIDE

- D'approuver le projet de convention relatif à la mise en place d'une co-maitrise d'ouvrage concernant les travaux de voirie de la rue Saint-Memmie à Gourgançon,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention

Demande de subvention pour les travaux de mise en accessibilité du bâtiment de la communauté de communes
--

Cette délibération est ajournée.

20211169 - Modification du règlement intérieur du service déchetteries
--

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	32	32	0	0	0

Vu la délibération 2008/88 instituant la REOM depuis le 1er janvier 2009,

Vu le règlement de service des ordures ménagère de la communauté de communes, adopté par délibération du 16 février 2009,

Vu la délibération n°201207 45 du 2 juillet 2012, modifiant l'article 9 du règlement intérieur du service ordures ménagères,

Vu la délibération n°20171284 du 11 décembre 2017, modifiant le règlement intérieur du service ordures ménagères,

Considérant la compétence « collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés, déchetterie »

Considérant l'avis de la commission « déchets ménagers et déchetteries » réuni le xxx,

Considérant le rapport de Monsieur BOULARD, Vice-président,

Considérant le projet de règlement intérieur annexé,

Après débat, le conseil communautaire, avec 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

DECIDE d'ajouter les éléments en gras

L'article 2 :

Les heures d'ouverture des déchetteries aux particuliers et professionnels du territoire :

L'Article 3 :

A la suite des déchets acceptés Eco-mobilier (meubles), le huiles moteurs ou alimentaires, les ampoules, les cartouches, les verres, les piles

L'article 4 :

De modifier : Les pneumatiques (sauf opérations ponctuelles de collecte)

D'ajouter aux interdits : amiante, plomb

L'article 7 :

Pour accéder à la déchetterie, les usagers devront se présenter au gardien pour l'enregistrement avant le dépôt des déchets et remplir un document attestant leur appartenance à la CCSM (communes) et le types de déchets déposés.

L'article 9 :

L'accès est réservé aux habitants de la CCSM dans la limite de 1 m3 ou 250 kg par véhicule et par jour.

L'article 10 :

En ce qui concerne les utilisateurs à titre professionnel, les commerçants et artisans du territoire seront acceptés gratuitement sur site, à concurrence d'1 m3 par semaine. Les apports supplémentaires feront l'objet d'une facturation selon les tarifs ci-dessous fixés. De même, les apports devront correspondre aux déchets acceptés et définis précédemment.

...

Les artisans – commerçants de la CCSM se verront délivrer une carte d'accès spécifique.

TABLEAU PRIX ARTISANS

<u>Liste des déchets</u>	<u>Prix / m³</u>
Cartons	20 €
Ferrailles	20 €
Tout venant	20 €
Déchets verts	20 €
Gravats et déchets inertes	20 €

20211170 - Décision modificative budgétaire n°2

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	32	32	0	0	0

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, avec 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s)

DÉCIDE de procéder au vote de la décision modificative suivante sur le budget général de l'exercice 2021 de la communauté de communes du Sud Marnais :

Section fonctionnement

Dépenses

Ch 22 Dépenses imprévues - 60 450 €

Ch 023 Virt à la section d'investissement 62 450 €

Total 2 000 €

Recettes

Opérations d'ordre -Recettes

Art 7811 Reprise sur amortissement 2 000 €

Total 2 000 €

Section d'investissement

Dépenses

Opération 31 « Travaux assainissement pluvial »

Art 21538 Réseau assainissement pluvial 46 000 €

Opération n°55 « Maison France Services »

Art 2184 Mobilier 14 000 €

Opérations financières

Art 165 Dépôts et cautionnements reçus 450 €

Opérations d'ordre - Dépenses

Art 28182 Amortissement 2 000 €

Total 62 450 €

Recettes

Ch 021 Virt de la section de fonctionnement 62 450 €

Total 62 450 €

Rapport des commissions

Informations et questions diverses

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h10.

Fait à Fère-Champenoise, les jours, mois et an susdits

Le président,